NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED IG.25/2/Rev.1

ONU programme pour l'environnement

Plan d'action pour la Méditerranée
Convention de Barcelone

3 décembre 2021
Français
Original : Anglais

22ème réunion des Parties contractantes à la Convention
sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée
et à ses Protocoles

Antalya, Turquie, 7 - 10 décembre 2021

Point 2 de l'ordre du jour : Questions organisationnelles

Ordre du jour provisoire annoté

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

PNUE / PAM
Athènes, 2021

Ordre du jour provisoire annoté

Introduction

1. A l'aimable invitation de la république de Turquie et conformément à la décision de la 21e réunion des Parties contractante à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles (Naples, Italie, 2-5 décembre 2019), la 22e réunion des Parties contractantes (CdP 22) se tiendra à Antalya, Turquie, du 7 au 10 décembre 2021.

2. Au titre de l'Article 18 du Règlement intérieur de la Convention de Barcelone, la réunion a pour objet d'examiner les progrès réalisés au cours de l'exercice biennal 2020-2021 par le système du Plan d'action pour Méditerranée – Convention de Barcelone et de prendre des décisions concernant un certain nombre de questions importantes, y compris la Stratégie à moyen terme 2022-2027 du PNUE/PAM et le Programme de travail et le budget 2022-2023. Une session ministérielle est également envisagée le 9 décembre 2021.

3. Les annotations ci-dessous à l'ordre du jour provisoire ont été préparées par le Secrétariat pour aider la réunion dans ses délibérations.

4. Suivant la pratique habituelle, la session d'ouverture sera précédée d'une réunion informelle des Chefs de délégations à 9 heures.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

5. La réunion s'ouvrira le mardi 7 décembre 2021 à 10 heures par Mr. Carlo Zaghi, Président du Bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses protocoles.

6. Des allocutions seront prononcées en ouverture par :

a) M. Carlo Zaghi, Président du Bureau des Parties contractantes, Ministère de la transition écologique d'Italie ;

b) S.E. M. Murat Kurum, Ministre de l'Environnement, de l'Urbanisme et du Changement climatique de la république de Turquie, ou son représentant ;

c) Mme Kerstin Stendhal, Chef du Service de l'intégration des écosystèmes du PNUE ;

d) Mme Tatjana Hema, Coordonnatrice PNUE/PAM - Convention de Barcelone.

Point 2 de l'ordre du jour : Questions organisationnelles

Documents de travail : UNEP/MED IG.25/1, 25/2/Rev.1
Document d'information : UNEP/MED IG.25/Inf.1/Rev.1

2.1 Règles et procédures

7. Les Règles de procédure pour les Réunions et les conférences des Parties contractantes à la Convention de Barcelone pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles s'appliqueront à cette réunion.

2.2 Election du Bureau

8. Sujette aux Règles de procédure, la réunion élira les membres du Bureau parmi les représentants des Parties contractantes, composé d'un Président, de quatre vice-présidents et d'un Rapporteur. Il convient de rappeler que le « *principe de répartition géographique équitable doit être observé* » (Article 19 de la Convention de Barcelone).

2.3 Adoption de l'ordre du jour

9. L'ordre du jour provisoire de la CdP 22, convenu lors de la Réunion des Points focaux PAM (Téléconférence, 10-17 septembre 2021), figure dans le document UNEP/MED IG.25/1 et est annoté dans le présent document.

10. Sous réserve des Règles de procédure visées au paragraphe 2.1, la Réunion peut souhaiter adopter l'ordre du jour et le calendrier figurant en Annexe du présent document et modifiés le cas échéant.

2.4 Organisation des travaux

a) Il est proposé que la réunion se tienne tous les jours de 10 h à 13 h et de 15 h à 18 h sous réserve des ajustements nécessaires.

b) Il est attendu que la réunion aborde tous les points à l'ordre du jour au cours des sessions prévues à cet effet.

c) Aucune session n'est prévue le matin du dernier jour, à savoir le 10 décembre 2021, afin de permettre la préparation du Rapport de la réunion. Il est proposé que la session de l'après-midi débute à 16 heures et que la clôture de la réunion ait lieu à 19 heures après l'adoption du Rapport, y compris les Décisions.

d) Au titre de l'article 24 des Règles de procédure, la réunion pourra envisager la mise en place de comités et autres groupes de travail qu'elle juge utile à la conduite des travaux. Conformément à la Décision IG.21/13 (Annexe II), « *Un groupe de contact sur le budget devra être constitué au cours des COP afin de faciliter parmi celles-ci des délibérations bien informées sur le budget qui puissent prendre en compte les projets de décision et l'état des contributions et engagements de l'exercice biennal en cours* ». S'il est établi, le Groupe de contact sur le budget soumettra un rapport à la session plénière et devrait travailler pendant la session de l'après-midi du 7 décembre et, si besoin, des deux sessions du 8 décembre 2021. Sur la base de la pratique bien établie et suite aux discussions lors de la réunion des Points focaux, il est également prévu de créer un groupe de travail informel chargé d'élaborer le projet de Déclaration ministérielle d'Antalya, sous la direction de la Turquie en tant que pays hôte de la CdP 22, pour examen par la session plénière et adoption lors de la session ministérielle de la CdP 22.

e) La réunion comportera une session ministérielle le jeudi 9 décembre 2021. La session ministérielle se concentrera sur le thème « Vers une Méditerranée bleue : laisser un héritage sans pollution, protégeant la biodiversité et soutenant la stabilité climatique ».

f) Un service d'interprétation simultanée sera disponible en arabe, en anglais, en français et en espagnol lors de toutes les sessions plénières tout au long de la réunion.

g) Des évènements parallèles et des expositions seront organisés à l'occasion de la réunion, sur la base d'un programme qui sera distribué en temps utile.

2.5 Vérification des pouvoir

11. L'article 18 des règles de procédure stipule que chaque Partie contractante est représentée par un représentant accrédité, qui peut être accompagné des suppléants et conseillers qu'elle juge nécessaires.

12. L'article 19 stipule que les pouvoirs des représentants et les noms des suppléants sont communiqués par les Parties contractantes avant la session d'ouverture de la réunion à laquelle ces représentants doivent assister. Il prévoit également que le Bureau examine les pouvoirs des représentants et soumette son rapport à la réunion.

13. Les détails concernant la communication des pouvoirs conformément aux Règles de procédure susmentionnées ont été fournis aux Parties contractantes par le Directeur exécutif du PNUE en même temps que l'invitation à la CdP 22.

Point 3 de l'ordre du jour : Décisions thématiques

Documents de travail : UNEP/MED IG.25/4-21, IG.25/26
Documents d'information : UNEP/MED IG.25/Inf. 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11

14. Au titre de ce point à l'ordre du jour, la réunion examinera l'éventuelle adoption d'un certain nombre de projets de décisions revus par la Réunion des Points focaux du PAM (Téléconférence, 10-17 septembre 2021) et portant sur des questions spécifiques liées à la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles et incluant les documents stratégiques et de programmation.

15. La Coordonnatrice du PNUE/PAM présentera brièvement chaque projet de décision en soulignant en particulier les principaux points soulevés lors de la Réunion des Points focaux PAM (Téléconférence, 10-17 septembre 2021).

16. Le Président du Comité de respect des obligations présentera le Projet de décision IG.25/2 ainsi que le rapport du Comité de respect des obligations.

17. Le Président de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) présentera, conformément aux Termes de référence de la CMDD (Décision IG.22/17, Section C « Fonctionnement », paragraphe 5), les recommandations de la CMDD « *pour examen à la Réunion des Parties contractantes, suite à la discussion lors de la réunion des Points focaux PAM dans le but de fournir des orientations sur une utilisation pratique et efficace de la SMDD et sur la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles* ».

18. La réunion peut souhaiter examiner et adopter les projets de décision ci-après au titre de ce point de l'ordre du jour :

Numéro du Projet de décision	Titre du Projet de décision	Numéro du document de travail
Projet de décision IG.25/1	Stratégie à moyen terme 2022-2027 de PNUE/PAM	UNEP/MED IG.25/4
Projet de décisions IG.25/2	Comité de respect des obligations	UNEP/MED IG.25/5
Projet de décisions IG.25/3	Gouvernance	UNEP/MED IG.25/6
Projet de décision IG.25/4	Etudes d'évaluation	UNEP/MED IG.25/7
Projet de décision IG.25/5	Amendements aux annexes I, II et IV au Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre (Protocole sources terrestres)	UNEP/MED IG.25/8
Projet de décision IG.25/6	Amendements à l'annexe au protocole relatif à la prévention et à l'élimination de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs ou d'incinération en mer (Protocole immersions)	UNEP/MED IG.25/9
Projet de décision IG.25/7	Modification des annexes du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol	UNEP/MED IG.25/10
Projet de décision IG.25/8	Plans régionaux dans le cadre de l'article 15 du Protocole sources terrestres sur le traitement des eaux urbaines résiduaires et la gestion des boues d'épuration	UNEP/MED IG.25/11
Projet de décision IG.25/9	Amendements au Plan régional de gestion des déchets marins en Méditerranée dans le cadre de l'article 15 du Protocole sur les sources terrestres	UNEP/MED IG.25/12
Projet de décision IG.25/10	Politique des données du PAM	UNEP/MED IG.25/13

Numéro du Projet de décision	Titre du Projet de décision	Numéro du document de travail
Projet de décision IG.25/11	Programme d'Action Stratégique post-2020 pour la Conservation de la Biodiversité et la Gestion Durable des Ressources Naturelles en Région Méditerranéenne (Post-2020 SAPBIO)	UNEP/MED IG.25/14
Projet de décision IG.25/12	Protéger et conserver la Méditerranée grâce à des systèmes bien connectés et efficaces d'aires marines et côtières protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, y compris les Aires Spécialement Protégées et les Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne	UNEP/MED IG.25/15
Projet de décision IG.25/13	Plans d'action pour la conservation des espèces et des habitats dans le cadre du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée	UNEP/MED IG.25/16
Projet de décision IG.25/14	Désignation de la mer Méditerranée dans son ensemble en tant que zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre (ECA SOx Med) en vertu de l'Annexe VI de MARPOL	UNEP/MED IG.25/17
Projet de décision IG.25/15	Lignes directrices pour la conduite de l'évaluation de l'impact environnemental (EIE) dans le cadre du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol	UNEP/MED IG.25/18
Projet de décision IG.25/16	Stratégie méditerranéenne pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031)	UNEP/MED IG.25/19
Projet de décision IG.25/17	Stratégie de gestion des eaux de ballast des navires pour la mer Méditerranée (2022-2027)	UNEP/MED IG.25/20
Projet de décision IG.25/18	Ensemble de mesures régionales visant à appuyer le développement d'entreprises vertes et circulaires et à renforcer la demande de produits plus durables	UNEP/MED IG.25/21

Point 4 de l'ordre du jour : Programme de travail et budget 2022 - 2023

Document de travail : UNEP/MED IG.25/22/Rev.2
Information Documents: UNEP/MED IG.25/Inf. 13, 14

19. La Coordonnatrice du PNUE/PAM présentera le projet de travail et le budget proposés pour 2022-2023, mais également le mandat, le processus de son élaboration sous la direction du Bureau, ses principales orientations et principes, y compris les budgets ainsi que les changements apportés à la suite des discussions ayant eu lieu lors de la Réunion des Points focaux PAM (Téléconférence, 10-17 septembre 2021).

20. La Réunion peut souhaiter examiner et adopter le projet de décision pertinent au titre de ce point de l'ordre du jour, à la suite du rapport du Groupe de contact sur le budget mentionné au point 2.4 (d) de l'ordre du jour ci-dessus.

Numéro du Projet de décision	Titre du Projet de décision	Numéro du document de travail
Projet de décision IG.25/19	Programme de travail et budget 2022 - 2023	UNEP/MED IG.25/22/Rev.2

Point 5 de l'ordre du jour : Session ministérielle

5.1 Ouverture de la session

21. Les déclarations se feront dans l'ordre suivant :

a) Allocution de bienvenue et remarques introductives de S.E. M. Murat Kurum, ministre de l'Environnement, de l'Urbanisme et du Changement climatique de la république de Turquie, ou de son représentant ;
b) Allocution de bienvenue par Mme Joyce Msuya, Directrice exécutive adjointe du PNUE ;
c) Déclaration des représentants de la jeunesse méditerranéenne sur les résultats de l'événement jeunesse pré-COP 22 organisé par le pays hôte.

5.2 Rapport sur les activités menées dans le cadre du PNUE / PAM depuis la 21ème réunion des Parties contractantes (CdP 21)

Documents de travail : UNEP/MED IG.25/3, IG.25/25, IG.25/26
Documents d'information : UNEP/MED IG.25/Inf.3-11

22. La Réunion est saisie des documents UNEP/MED IG.25/3 « Rapport sur l'état d'avancement des activités réalisées au cours de l'exercice biennal 2020 - 2021 », UNEP/MED IG.25/25 « Situation de compte pour l'exercice financier conformément à la Procédure 5.2 des règles et procédures financières pour les Fonds de la Convention de Barcelone » et UNEP/MED IG.25/26 « Conclusions générales de l'état général des progrès de mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles : Analyse de l'information figurant dans les Rapports nationaux pour l'exercice biennal 2018 - 2019 ».

23. La Coordonnatrice du PNUE/PAM présentera ces trois documents en soulignant les principales réalisations et les défis rencontrés au cours de l'exercice biennal précédant en ce qui concerne la mise en œuvre du programme de travail.

24. La Réunion peut souhaiter commenter, le cas échéant, les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme de travail et du budget adoptés par la CdP 21.

5.3 Session ministérielle interactive : Vers une Méditerranée bleue : laisser un héritage sans pollution, protégeant la biodiversité et soutenant la stabilité climatique

Document de travail : UNEP/MED IG.25/23
Document d'information : UNEP/MED IG.25/Inf.12

25. En vue de faciliter le débat lors de la session ministérielle, la Réunion est saisie du document UNEP/MED IG.24/18 « Note d'information en vue des discussions ministérielles lors de la CdP 21 ».

26. Des déclarations liminaires seront délivrées, suivies par une table ronde relative aux thèmes de la session, suite à laquelle les ministres et chefs de délégation seront invités à intervenir sur les mêmes thèmes, tel que présenté dans le document d'information UNEP/MED IG.25/23.

27. Des informations supplémentaires concernant la session ministérielle seront communiquées ultérieurement.

5.4 Prix Istanbul pour les villes respectueuses de l'environnement 2020 - 2021

28. La troisième édition du « Prix Istanbul de la ville respectueuse de l'environnement » (Istanbul Environment Friendly City Award), mis en place par la Décision IG.22/19 et adopté lors de la CdP 19

(Athènes, Grèce, 9-12 février 2016), sera décerné à la ville côtière méditerranéenne gagnante par le Président du Bureau et la Coordonnatrice du PNUE/PAM.

5.5 Déclaration ministérielle d'Antalya

Document de travail : UNEP/MED IG.25/24/Rev.1
Document d'information : UNEP/MED IG.25/Inf.12

29. La réunion est saisie du document UNEP/MED IG.25/24/Rev.1 « Projet de Déclaration ministérielle d'Antalya » qui sera présentée par le représentant de la Turquie en tant que pays hôte et qui a dirigé son processus d'élaboration.

30. Les ministres et chefs de délégation seront invités à discuter et à adopter la Déclaration ministérielle d'Antalya.

Point 6 de l'ordre du jour : Dates et lieux de la 23ème réunion des Parties contractantes (CdP 23)

31. La réunion sera invitée à examiner les dates et le lieu de la 23e réunion des Parties contractantes qui se tiendra en 2023.

Point 7 de l'ordre du jour : Questions diverses

32. Les participants seront invités à débattre d'autres questions pouvant nécessiter l'attention de la 22e réunion des Parties contractantes ayant été soulevées et convenues lors de l'adoption de l'ordre du jour provisoire.

Point 8 de l'ordre du jour : Adoption du rapport

Document de travail : UNEP/MED IG.25/27

33. Lors de sa dernière session, la réunion sera invitée à examiner et à adopter son rapport, y compris les décisions, telles que préparées par le Rapporteur.

Point 9 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

34. Le Président devrait clôturer la réunion le vendredi 10 décembre 2021 à 19 heures.

CALENDRIER

Mardi, 7 décembre 2021			
Horaire	**Point de l'ordre du jour**		**Documents de travail**
8:30 – 10:00	*Enregistrement*		
9:00 – 10:00	*Réunion informelle des Chefs de délégation*		
10:00 – 10:30	1. Ouverture de la réunion 2. Questions organisationnelles	Présidente du Bureau Ministre du pays hôte DE PNUE Coordonnatrice du PNUE/PAM	UNEP/MED IG.25/1 ; 25/2/Rev.1
10:30 – 11:00	5.5 Déclaration ministérielle d'Antalya	Pays hôte Coordonnatrice du PNUE/PAM	UNEP/MED IG.25/24
11:00 – 12:00	4. Programme de travail et budget 2022-2023	Coordonnatrice du PNUE/PAM	UNEP/MED IG.25/22/Rev.2
12:00 – 13:00	3. Décisions thématiques : IG.25/1 (Stratégie à moyen terme) IG.25/2 (Comité de respect des obligations) IG.25/3 (Gouvernance)	Coordonnatrice du PNUE/PAM Président du Comité de respect des obligations	UNEP/MED IG.25/4 ; 25/5 ; 25/6 ; 25/26
13:00 – 15:00	*Pause déjeuner et évènements parallèles*		
15:00 – 18:00	3. Décisions thématiques : IG.25/4 (Etudes d'évaluations) IG.25/5 (Annexes au Protocole LBS) IG.25/6 (Annexes au Protocole immersions) IG.25/7 (Annexes au Protocole Offshore) IG.25/8 (Plans régionaux eaux urbaines résiduaires et boues d'épuration) IG.25/9 (Plan régional de gestion des déchets marins) IG.25/10 (La politique des données du PAM) IG.25/11 (SAPBIO post-2020)	Coordonnatrice du PNUE/PAM	UNEP/MED IG.25/7-25/14
Mercredi, 8 décembre 2021			
10:00 – 12:30	3. Décisions thématiques : IG.25/12 (AMPs/AMCEs) IG.25/13 (Espèces/Habitats) IG.25/14 (MED SECA) IG.25/15 (EIE Offshore) IG.25/16 (Pollution provenant des navires) IG.25/17 (Stratégie gestion des eaux de ballast) IG.25/18 (Économie circulaire)	Coordonnatrice du PNUE/PAM	UNEP/MED IG.25/15-25/21
12:30 – 13:00	5.5 Déclaration ministérielle de Antalya	Pays hôte Coordonnatrice du PNUE/PAM	UNEP/MED IG.25/24/Rev.1

13:00 – 15:00	*Pause déjeuner et évènements parallèles*		
15:00 – 18:00	4. Programme de travail et budget 2022-2023	Président du Groupe de contact du budget Coordonnatrice du PNUE/PAM	UNEP/MED IG.25/22/Rev.2
19:00	*Réception pour les ministres et les chefs de délégation organisée par le Gouvernement de la république de Turquie (tbc)*		
Jeudi, 9 décembre 2021 Session ministérielle			
10:00 – 11:00	5.1 Ouverture de la réunion	Ministre du pays hôte DE PNUE	
11:00 – 11:30	5.2 Rapport sur les activités menées dans le cadre du PNUE / PAM depuis la 21ère réunion des Parties contractantes (CdP 21)	Coordonnatrice du PNUE/PAM	UNEP/MED IG.25/3; 25/25; 25/26
11:30 – 13:00	5.3 Session ministérielle : Vers une Méditerranée bleue : laisser un héritage sans pollution, protéger la biodiversité et maintenir la stabilité climatique	Principal(aux) intervenant(s) Ministres/Chefs de délégation	UNEP/MED IG.25/23/Rev.1
13:00 – 15:00	*Pause déjeuner et évènements parallèles*		
15:00 – 16:30	5.3 Suite	Ministres/Chefs de délégation	UNEP/MED IG.25/23/Rev.1
16:30 – 17:00	5.4 Prix Istanbul pour les villes respectueuses de l'environnement 2020 - 2021	Président du Bureau Coordonnatrice du PNUE/PAM	
17:00 – 18:00	5.5 Déclaration ministérielle de Antalya	Ministres/Chefs de délégation	UNEP/MED IG.25/24/Rev.1
Vendredi, 10 décembre 2021			
16:00 – 16:15	6. Dates et lieux de la CdP 23) 7. Questions diverses	Coordonnatrice du PNUE/PAM	
16:15 – 18:45	8. **Adoption du rapport**	Président du Bureau Rapporteur	UNEP/MED IG.25/27
18:45 – 19:00	9. Clôture de la CdP 22	Président du Bureau	